



Instructions d'installation du communicateur d'alarme cellulaire 3G 9080 / 3G9080-EU / 3H9080 / LE 9080 et GS 9080

Important : utilisez ce manuel conjointement avec le Manuel de référence PowerSeries Pro. Suivez les consignes de sécurité figurant dans le manuel. Avant utilisation, vérifiez que la centrale est entièrement assemblée et fermée.
Informations de sécurité : Tout l'entretien courant, à l'exception du remplacement de la batterie de secours, doit être effectué uniquement par un technicien qualifié. Utilisez uniquement les accessoires autorisés avec cet équipement. Respectez toutes les règles imposées par les codes électriques locaux. Ce manuel contient des informations relatives aux limitations concernant l'utilisation et les fonctionnalités du produit ainsi que les limitations de la responsabilité du fabricant. Lisez attentivement ce manuel en entier avant utilisation. Concernant les avertissements, reportez-vous au Manuel de référence du système d'alarme PowerSeries Pro. Le communicateur doit être installé uniquement par un technicien qualifié et utilisé exclusivement dans un environnement non dangereux avec un indice de pollution maximal de 2, des surtensions de catégorie II, et en intérieur. Respectez ces instructions ainsi que les instructions spécifiées dans le mode d'emploi de la centrale.

Informations sur les modèles : tous les modèles sont compatibles avec les centrales HS3032 et HS3128. Le communicateur assure la transmission par IP (Internet Protocol) des événements de la centrale et du communicateur via HSPA/GPRS ou LTE. Les communicateurs sont compatibles avec les récepteurs Sur-Gard suivants : SG-System I V1.4+, SG-System II V2.14+, SG-DRL3-IP V2.36+, SG-DRL4-IP V1.29+ et SG-DRL5-IP V1.05+ (requis pour la prise en charge de la vérification visuelle).

Caractéristiques techniques

Les caractéristiques techniques suivantes s'appliquent à tous les modèles.

Tension d'entrée : de 3,4 à 4,2 V, tension nominale de 3,8 V (fournie par les centrales d'alarme hôtes HS3032 et HS3128).

Intensité en veille : de 12 à 28 mA à 3,8 V.

Intensité d'alarme (de transmission) : de 750 mA à 3,8 V (moy. max.).

Température de fonctionnement : de -10 °C à 55 °C. Homologué UL/ULC uniquement pour une plage allant de 0 à 49 °C.

Humidité relative : de 5 % à 93 %, sans condensation.

Caractéristiques mécaniques : 81 x 61 x 11 mm (L x L x H) ; poids : 25 g.

Modèle	Marché	Fréquence de fonctionnement (MHz)	Gain d'antenne typique (dBi)
LE9080 - Modèle homologué UL/ULC	Canada, États-Unis	3G - B5 : UL : 824 – 849, DL : 869 – 894 B2 : UL : 1850 – 1910, DL : 1930 – 1990 4G - B12 : UL : 699 – 716, DL : 729 – 746 B13 : UL : 777 – 787, DL : 746 – 756 B5 : UL : 824 – 849, DL : 869 – 894 B4 : UL : 1710 – 1755, DL : 2110 – 2170 B2 : UL : 1850 – 1910, DL : 1930 – 1990	1,3 6,8 1,2 2,2 1,3 4,6 6,8
3G9080 - modèle homologué UL/ULC	Argentine, Canada, États-Unis	2G - B5 : UL : 824 – 849, DL : 869 – 894 B2 : UL : 1850 – 1910, DL : 1930 – 1990 3G - B5 : UL : 824 – 849, DL : 869 – 894 B2 : UL : 1850 – 1910, DL : 1930 – 1990	1,4 6,7 1,4 6,7
3G9080-EU - Conforme aux exigences CE	Europe	2G - B8 : UL : 880 – 915, DL : 925 – 960 B3 : UL : 1710 – 1785, DL : 1805 – 1880 3G - B8 : UL : 880 – 915, DL : 925 – 960 B1 : UL : 1920 – 1980, DL : 2110 – 2170	2,0 4,6 2,0 6,7/2,8
GS9080 - Conforme aux exigences CE	Europe	2G - B8 : UL : 880 – 915, DL : 925 – 960 B3 : UL : 1710 – 1785, DL : 1805 – 1880	2,0
3H9080 - Modèle homologué UL/ULC	Canada, États-Unis	3G - B5 : UL : 824 – 849, DL : 869 – 894 B2 : UL : 1850 – 1910, DL : 1930 – 1990	1,3 6,8

Insertion et retrait de la carte SIM

⚠ Manipulez la carte SIM avec précaution. Afin d'éviter d'endommager la carte SIM, vérifiez qu'il n'y a aucun contact plié ou éraflé.

Pour insérer ou retirer la carte SIM, procédez comme suit :

- Insérez ou retirez la carte SIM en la glissant vers l'intérieur ou l'extérieur du support. L'encoche sur le coin de la carte SIM doit être alignée avec celle sur la base du support.

Installation et remplacement du communicateur

Remarque : Avant d'installer le communicateur, confirmez avec le fournisseur de service local qu'il y a un réseau disponible et actif dans la zone.

Ouverture de l'appareil

Pour ouvrir l'appareil, procédez comme suit :

- Pour mettre la centrale hors tension, débranchez le cordon d'alimentation et enlevez la batterie.

Installation du communicateur

Pour installer le communicateur, suivez les étapes suivantes.

- Sur le nouveau communicateur, le cas échéant, retirez la languette de protection métallique de l'embase CON1 à 24 broches.
- Alignez les trois trous sur le communicateur avec les chevilles en plastique sur la centrale d'alarme, en veillant à ce que les connecteurs à 24 broches soient alignés avec les broches correspondantes sur la centrale. Voir Figure 3.
- Enfoncez le module sur le centrale d'alarme avec précaution.
- Pour fixer l'antenne, placez une rondelle en nylon de chaque côté de l'orifice sur la centrale et vissez le câble dans l'antenne. Voir les figures 4 et 5.
- Enfoncez doucement le connecteur du câble de l'antenne principale dans la prise libellée JK2 – Main Ant sur le circuit imprimé. Répétez cette étape pour l'antenne de diversité, et connectez-la à la prise libellée JK1 – Div Ant sur

le circuit imprimé.

- Mettez la centrale sous tension en branchant le module d'alimentation.

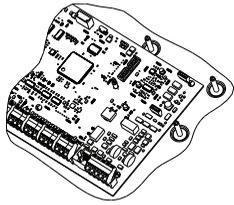
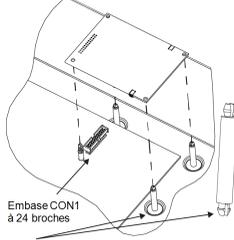


Figure 1 : Préparation de la centrale



Insérez cette extrémité du piton dans la position indiquée. Les pitons de montage produiront un clic lorsqu'ils sont correctement

Figure 3 : Installation du communicateur

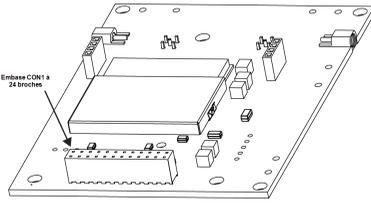


Figure 2 : Préparation du communicateur

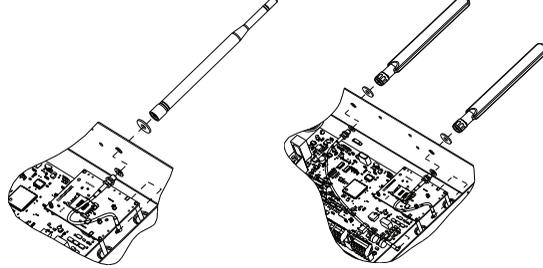


Figure 4 : Installation à une antenne

Figure 5 : Installation à deux antennes

Remplacement du communicateur

Remarque : Pour les centrales équipées d'un communicateur, vous pouvez utiliser le coussin en mousse dans l'appareil ou le coussin en mousse fourni dans le kit du communicateur cellulaire autonome.

Pour remplacer le communicateur, suivez les étapes suivantes.

- Pour mettre la centrale hors tension, débranchez le transformateur et enlevez la batterie.
- Retirez doucement les câbles de l'antenne principale et de l'antenne de diversité du circuit imprimé.
- Relâchez les pitons et tirez sur le communicateur pour le retirer de l'embase.
- Effectuez les étapes 1 à 6 dans la section Installation du communicateur.

Configuration du communicateur

Pour plus d'informations sur la configuration du communicateur, reportez-vous au Manuel de référence du système d'alarme PowerSeries Pro.

Test de positionnement

Pour vérifier que le communicateur est actif et qu'il dispose d'un signal fort, positionnez la centrale PowerSeries Pro à l'emplacement prévu et effectuez les étapes suivantes.

- Vérifiez que la carte SIM a été activée.
- A l'aide du clavier, entrez dans la programmation de l'installateur pour accéder au test de positionnement : [*][8]
- [Code de l'installateur][850].
- Regardez et notez le nombre de barres affichées sur le clavier ACL.
- Comparez-le au nombre de barres affichées dans la colonne Niveau CSQ du tableau suivant.
- Si trois barres ou plus sont affichées, l'emplacement est bon et aucune action supplémentaire n'est requise.
- Si deux barres ou moins sont affichées, l'emplacement est mauvais et il faut peut-être déplacer le communicateur, sinon un kit d'extension d'antenne externe peut être utilisé pour améliorer la puissance du signal.

Puissance du signal	Niveau CSQ	Niveau du signal (dBm)	Action de l'installateur
5 barres	14 et au-dessus	-84 et au-dessus	L'emplacement est BON.
4 barres	11 à 13	-90 à -85	
3 barres	7 à 10	-98 à -91	
2 barres	5 à 6	-102 à -99	L'emplacement est MAUVAIS. Pas adapté au fonctionnement cellulaire.
1 barre	1 à 4	-108 à -103	
Pas de signal	0	-108,8	Assurez-vous que la couverture cellulaire est active dans votre région.

Affichage des problèmes

Pour plus d'informations sur l'affichage des problèmes, reportez-vous au Manuel de référence du système d'alarme PowerSeries Pro.

Garantie limitée

Digital Security Controls (DSC) garantit que pendant une période de 12 mois à compter de la date d'achat, le produit est exempt de défaut ou vice de matériaux et de fabrication dans les conditions normales d'utilisation et que dans le respect des termes de la garantie, DSC devra, à sa discrétion, réparer ou remplacer l'équipement défectueux lors du retour du matériel à son dépôt de réparation. Cette garantie s'applique uniquement aux défauts de pièces et de fabrication et pas aux dommages encourus lors du

transport ou de la manutention, ni aux dommages dus à des causes indépendantes de la volonté de Digital Security Controls telles que la foudre, les surtensions, les impacts mécaniques, les dégâts des eaux ou les dommages dus à un abus, une modification ou une application inappropriée de l'équipement. La garantie susmentionnée s'applique uniquement à l'acheteur original, et remplace toutes les autres garanties, qu'elles soient explicites ou implicites, et toutes les autres obligations ou engagements de la part de Digital Security Controls. Digital Security Controls n'assume et n'autorise aucune autre personne prétendant agir en son nom à modifier ou changer cette garantie, ni à assumer en son nom toute autre garantie ou responsabilité concernant ce produit. En aucun cas Digital Security Controls ne pourrait être tenu comme responsable de quelconques dommages directs, indirects ou consécutifs, perte de profits anticipés, perte de temps ou toute autre perte occasionnée par l'acheteur en rapport avec l'achat, l'installation, l'exploitation ou la défaillance de ce produit. Avertissement : Digital Security Controls recommande de tester complètement l'intégralité du système régulièrement. Toutefois, malgré des tests réguliers, il peut arriver que le fonctionnement du produit ne soit pas conforme aux attentes en raison notamment, mais pas exclusivement, de sabotages criminels ou de pannes de courant.

CLU

IMPORTANT, À LIRE ATTENTIVEMENT : Le logiciel DSC acheté avec ou sans Produits et Composants est protégé par le droit d'auteur et il est acheté conformément aux modalités du contrat de licence :

Ce Contrat de licence d'utilisation (« CLU ») est une entente légale entre Vous (l'entreprise, l'individu ou l'entité qui a acheté le logiciel et tout matériel connexe) et Digital Security Controls, une filiale de Tyco Safety Products Canada Ltd. (« DSC »), le fabricant des systèmes de sécurité intégrés et le développeur du logiciel et de tout produit ou composant connexe (« MATÉRIELS ») que Vous avez achetés.

Si le produit logiciel DSC (« PRODUIT LOGICIEL » ou « LOGICIEL ») a été conçu pour être accompagné par du MATÉRIEL et si l'N'est PAS accompagné par un nouveau MATÉRIEL, Vous n'avez pas le droit d'utiliser, de copier ou d'installer le PRODUIT LOGICIEL. Le PRODUIT LOGICIEL comprend le logiciel, et peut aussi comprendre des médias connexes, des matériels imprimés et de la documentation « en ligne » ou électronique.

Tout logiciel fourni avec le PRODUIT LOGICIEL qui est lié à un contrat de licence d'utilisation séparé Vous donne des droits conformément aux modalités de ce contrat de licence.

En installant, copiant, téléchargeant, sauvegardant, accédant ou utilisant d'une manière quelconque le PRODUIT LOGICIEL, Vous acceptez inconditionnellement d'être lié par les modalités de ce CLU, même si ce CLU est considéré être une modification d'un quelconque accord ou contrat antérieur. Si vous n'acceptez pas les modalités du CLU, DSC refuse de Vous octroyer une licence d'utilisation du PRODUIT LOGICIEL et Vous n'avez pas le droit de l'utiliser.

LICENCES DU PRODUIT LOGICIEL

Le PRODUIT LOGICIEL est protégé par des lois sur le droit d'auteur et des traités internationaux sur le droit d'auteur, ainsi que par d'autres lois et traités de la propriété intellectuelle. Le droit d'utilisation du PRODUIT LOGICIEL est octroyé, pas vendu.

1. OCTROI DE LICENCE Le présent CLU vous donne les droits suivants :

Installation et utilisation du logiciel - Pour chaque licence acquise, Vous n'avez le droit d'installer qu'une seule copie du PRODUIT LOGICIEL.

Stockage/Utilisation en réseau - Le PRODUIT LOGICIEL ne peut pas être installé, accédé, affiché, exécuté, partagé ou utilisé simultanément sur des ordinateurs différents, notamment une station de travail, un terminal ou autre dispositif électronique numérique (« Dispositif »). Autrement dit, si Vous avez plusieurs postes de travail, Vous devez acheter une licence pour chaque poste de travail où le LOGICIEL sera utilisé.

Copie de sauvegarde - Vous pouvez faire des copies de sauvegarde du PRODUIT LOGICIEL, mais vous ne pouvez posséder qu'une seule copie installée par licence à tout moment. Vous pouvez utiliser une copie de sauvegarde uniquement à des fins d'archivage. Hormis ce qui est expressément prévu dans ce CLU, Vous n'avez pas le droit de faire des copies du PRODUIT LOGICIEL, ni des matériels imprimés accompagnant le LOGICIEL.

2. DESCRIPTION DES AUTRES DROITS ET LIMITES

Limites relatives à la rétro-ingénierie, à la décompilation et au désassemblage - Vous n'avez pas le droit de désosser, décompiler ou désassembler le PRODUIT LOGICIEL, sauf et seulement dans la mesure où une telle activité est explicitement permise par la loi en vigueur, sans égard à ces limites. Vous n'avez pas le droit de faire des changements ou des modifications, quels qu'ils soient, sans la permission écrite d'un dirigeant de DSC. Vous n'avez pas le droit de retirer les notices, les marques ou les étiquettes privatives du Produit Logiciel. Vous devez instaurer des mesures raisonnables pour assurer la conformité aux modalités de ce CLU.

Séparation des Composants - Le PRODUIT LOGICIEL est fourni sous licence en tant que produit unique. Ses parties composantes ne peuvent pas être séparées pour être utilisées sur plus d'un MATÉRIEL.

PRODUIT INTÉGRÉ unique - Si vous avez acquis ce LOGICIEL avec du MATÉRIEL, le PRODUIT LOGICIEL est fourni sous licence avec le MATÉRIEL en tant que produit intégré unique. Dans ce cas, le PRODUIT LOGICIEL ne peut être utilisé qu'avec le MATÉRIEL conformément à ce CLU.

Location - Vous n'avez pas le droit de louer, céder sous bail ou prêter le PRODUIT LOGICIEL. Vous n'avez pas le droit de le mettre à la disposition d'autres personnes ou de l'afficher sur un serveur ou un site Web.

Transfert du Produit Logiciel - Vous pouvez transférer tous vos droits au titre du présent CLU uniquement dans le cadre de la vente ou du transfert permanent du MATÉRIEL, à condition que Vous n'en conserviez aucune copie, que Vous transférerez tout le PRODUIT LOGICIEL (tous les composants, les matériels imprimés et autres, toutes les mises à niveau et ce CLU), et à condition que le récipiendaire accepte les conditions de ce CLU. Si le PRODUIT LOGICIEL est une mise à niveau, tout transfert doit également inclure toutes les versions antérieures du PRODUIT LOGICIEL.

Résiliation - Sans préjudice de tous autres droits, DSC se réserve le droit de résilier ce CLU si Vous ne respectez pas les modalités de ce CLU. Dans ce cas, Vous devez détruire toutes les copies du PRODUIT LOGICIEL et toutes ses parties composantes.

Marques de commerce - Ce CLU ne Vous donne aucun droit relativement aux marques de commerce ou aux marques de service de DSC ou de ses fournisseurs.

3. DROIT D'AUTEUR

Tous les titres et droits de propriété intellectuelle associés au PRODUIT LOGICIEL (notamment mais pas seulement aux images, photographies et textes incorporés dans le PRODUIT LOGICIEL), les documents imprimés joints et tout exemplaire du PRODUIT LOGICIEL sont la propriété de DSC et de ses fournisseurs. Vous n'avez pas le droit de faire des copies des documents imprimés accompagnant le PRODUIT LOGICIEL. Tous les titres et droits de propriété intellectuelle associés au contenu qui peut être accédé par le biais du PRODUIT LOGICIEL sont la propriété du propriétaire respectif du contenu et ils peuvent être protégés par le droit d'auteur ou autres lois et traités sur la propriété intellectuelle. Ce CLU ne Vous octroie pas le droit d'utiliser ces éléments. Tous les droits qui ne sont pas expressément octroyés par ce CLU sont réservés par DSC et ses fournisseurs.

RESTRICTIONS POUR L'EXPORTATION - Vous acceptez le fait que Vous n'exporterez pas ou ne réexporterez pas le PRODUIT LOGICIEL dans tout pays, et à toute personne ou entité soumises à des restrictions canadiennes à l'exportation.

CHOIX DES LOIS - Ce contrat de licence d'utilisation est régi par les lois de la Province de l'Ontario, Canada.

ARBITRATION - Tous les conflits survenant relativement à ce contrat seront résolus par un arbitrage définitif et sans appel conformément à la Loi sur l'arbitrage, et les parties acceptent d'être liées par la décision de l'arbitre. Le lieu de l'arbitrage sera Toronto, au Canada, et le langage de l'arbitrage sera l'anglais.

GARANTIE LIMITÉE

ABSENCE DE GARANTIE - DSC FOURNIT LE LOGICIEL « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE. DSC NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SATISFERA VOS EXIGENCES OU QUE L'EXPLOITATION DU LOGICIEL SERA ININTERROMPUE OU SANS ERREUR.



© 2018 Tyco Security Products. Tous droits réservés. Assistance technique 1-800-387-3630 (Canada & États-Unis) ou 905-760-3000 www.dsc.com

Les marques déposées, les logos et les marques de service présents dans ce document sont enregistrés aux États-Unis et/ou dans d'autres pays. Toute utilisation frauduleuse de ces marques déposées est strictement interdite et Tyco renforcera de manière agressive ses droits de propriété intellectuelle aussi loin que la loi applicable l'autorise, y compris les cas de poursuite criminelle, le cas échéant. Toutes les marques déposées, qu'elles soient de la propriété de Tyco, ou de la propriété exclusive de leurs propriétaires respectifs sont utilisées avec la permission ou autorisées en vertu des lois en vigueur. Les offres de produits et les caractéristiques sont sujettes à modification sans préavis. Les produits réels peuvent différer des photographies présentées. La disponibilité des produits varie en fonction des régions, contactez votre représentant local. La disponibilité des produits varie en fonction des régions ; contactez votre représentant local.



CHANGEMENTS DU CADRE D'EXPLOITATION - DSC ne sera pas responsable des problèmes provoqués par des changements dans les caractéristiques d'exploitation du MATÉRIEL, ou des problèmes d'interaction du PRODUIT LOGICIEL avec des LOGICIELS ou MATÉRIELS NON-DSC.

LIMITES DE RESPONSABILITÉ ; LA GARANTIE REFLÈTE LA RÉPARTITION DES RISQUES - DANS TOUS LES CAS, SI UN STATUT QUELCONQUE SUPPOSE DES GARANTIES OU CONDITIONS QUI NE SONT PAS STIPULÉES DANS LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE, TOUTE LA RESPONSABILITÉ ASSUMÉE PAR DSC DANS LE CADRE D'UNE DISPOSITION QUELCONQUE DE CE CONTRAT SERA LIMITÉE AU MONTANT LE PLUS ÉLEVÉ QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LA LICENCE DU PRODUIT LOGICIEL ET CINQ DOLLARS CANADIENS (\$) CAD, PARCE QUE CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LES RESTRICTIONS DE RESPONSABILITÉ POUR DOMMAGES INDIRECTS, CES RESTRICTIONS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS.

EXONÉRATION DE GARANTIES - CETTE GARANTIE CONTIENT L'ENTIÈRE GARANTIE ET REMPLACERA TOUTES LES AUTRES GARANTIES, QU'ELLES SOIENT EXPLICITES OU IMPLICITES (NOTAMMENT TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADEQUATION À UN USAGE PARTICULIER) ET TOUTE AUTRE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ DE DSC. DSC NE FAIT AUCUNE AUTRE GARANTIE. DSC N'ASSUME PAS LA RESPONSABILITÉ ET N'AUTORISE AUCUNE AUTRE PERSONNE PRÉTENDANT AGIR EN SON NOM DE MODIFIER OU DE CHANGER CETTE GARANTIE, N'ASSUME POUR CELA AUCUNE AUTRE GARANTIE OU RESPONSABILITÉ CONCERNANT CE PRODUIT LOGICIEL.

RECOURS EXCLUSIF ET LIMITE DE GARANTIE - DSC NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS, ACCIDENTELS OU INDIRECTS SUR LA BASE D'UNE RUPTURE DE GARANTIE, RUPTURE DE CONTRAT, NÉGLIGENCE, RESPONSABILITÉ STRICTE OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. DE TELS DOMMAGES INCLUENT NOTAMMENT, MAIS PAS EXCLUSIVEMENT, UNE PERTE DE PROFITS, UN ENDOMMAGEMENT DU PRODUIT LOGICIEL OU DE TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT ASSOCIÉ, UN COÛT DU CAPITAL, UN COÛT DE REMPLACEMENT OU DE SUBSTITUTION DES ÉQUIPEMENTS, DES INSTALLATIONS OU DES SERVICES, UN TEMPS D'ARRÊT, LE TEMPS DE L'ACHAT, LES RÉCLAMATIONS DE TIERS, Y COMPRIS DES CLIENTS, AINSI QUE LES DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ.

DSC recommande de tester complètement l'ensemble du système régulièrement. Toutefois, malgré des tests réguliers, il peut arriver que le fonctionnement du PRODUIT LOGICIEL ne soit pas conforme aux attentes en raison notamment, mais pas exclusivement, d'interventions criminelles ou de pannes de courant.

Informations réglementaires

DÉCLARATION FCC RELATIVE AUX MODIFICATIONS - Digital Security Controls n'approuve aucune modification apportée à l'appareil par l'utilisateur, quelle qu'en soit la nature. Tout changement ou toute modification peut annuler le droit de l'utilisateur à utiliser l'appareil. Digital Security Controls n'approuve aucune modification apportée à l'appareil par l'utilisateur, quelle qu'en soit la nature. Tout changement ou modification peuvent annuler le droit d'utilisation de l'appareil par l'utilisateur.

DÉCLARATION FCC ET ISED CANADA RELATIVE AUX INTERFÉRENCES - Cet appareil est conforme à la Partie 15 des Règles de la FCC. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences et (2) cet appareil doit tolérer toute interférence reçue, y compris les interférences qui peuvent causer un fonctionnement non souhaité. Cet appareil est conforme aux normes CNR d'ISED Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences et (2) cet appareil doit tolérer toute interférence reçue, y compris les interférences qui peuvent causer un fonctionnement non souhaité. Le présent appareil est conforme aux CNR d'ISED Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes: (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radio électrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en comprom-etre le fonctionnement.

AVIS RELATIF AUX APPAREILS NUMÉRIQUES DE CLASSE B CONFORMES AUX RÉGLEMENTS DE LA FCC - Cet appareil a été testé et respecte les limitations d'un appareil numérique de classe B, conformément à la partie 15 des règlements FCC. Ces limites sont conçues pour offrir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement produit, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux présentes instructions, peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Quoi qu'il en soit, il n'existe aucune garantie que des interférences ne se produiront pas une installation particulière. Si cet équipement cause des interférences nuisibles à la réception des signaux de radio ou de télévision, ce qui peut être déterminé en allumant et en éteignant l'appareil, il est conseillé à l'utilisateur d'essayer de corriger ces interférences par l'un des moyens suivants :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception.

-- Augmenter la distance séparant l'équipement du récepteur.

-- Brancher l'équipement sur une prise d'un circuit différent de celui auquel le récepteur est connecté.

- Consultez le fournisseur ou un technicien de radio/télévision expérimenté.

CAN ICES-3 (B) / NMB-3 (B)

Modèle LE9080 ID FCC : F5318LE9080 IC : 160A-LE9080

Modèle 3G9080 FCC ID : F53173G9080 IC : 160A-3G9080

Modèle 3H9080 FCC ID : F53183H9080 IC : 160A-3H9080

Remarque : seuls les modèles LE9080, 3G9080 et 3H9080 sont homologués UL/ULC.

AVERTISSEMENT FCC/ISED CANADA RELATIF AUX APPAREILS SANS FIL

Cet appareil est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements de FCC et d'ISED Canada pour un environnement non contrôlé.

L'antenne doit être installée et utilisée de façon à garder une distance minimale de 20 cm entre le rayonnement et votre corps.

Cet appareil est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements d'ISED Canada pour un environnement non contrôlé.

L'antenne doit être installée de façon à garder une distance minimale de 20 centimètres entre la source de rayonnement et votre corps.

Le gain d'antenne doit être inférieur à : Le gain d'antenne doit être inférieur à :

Bande de fréquences LE9080	3G9080	3H9080	
GSM850/FDD V	1,3 dBi	1,4 dBi	1,3 dBi
PCS1900/FDD ii	6,8 dBi	6,7 dBi	
LTE B2	6,8 dBi		
LTE B4	4,6 dBi		
LTE B5/B12/B13	1,3/1,2/2,2 dBi		

Cet émetteur ne doit pas être co-installé ni fonctionner conjointement avec toute autre antenne ou émetteur. Cet émetteur ne doit pas être co-installé ni fonctionner conjointement avec toute autre antenne ou émetteur.

ÉTIQUETTE FCC/IC : Cet émetteur modulaire LE9080, 3G9080 ou 3H9080 est muni d'une étiquette indiquant ses propres numéros FCC ID et IC. Si le module est installé à l'intérieur du dispositif hôte HS3256, HS3128 ou HS3032, les numéros FCC ID/IC du module ne sont pas visibles, donc le dispositif hôte doit porter l'étiquette fournie qui fait référence aux numéros FCC ID et IC du module abrité. Cette étiquette est livrée avec le module et il incombe à l'intégrateur de l'appliquer à l'extérieur du boîtier comme illustré par la figure suivante. Le modulaire émetteur LE9080, 3G9080 ou 3H9080 est étiqueté avec son propre ID FCC et le numéro IC. Lorsque le module est installé à l'intérieur du dispositif hôte HS3256, HS3128 ou HS3032 et que l'ID / IC FCC du module n'est pas visible, le dispositif d'accueil doit afficher l'étiquette fournie indiquant l'ID / IC FCC du module qu'il renferme. Ce label est livré avec le module et il est de la responsabilité de l'intégrateur de l'appliquer à l'extérieur de l'enceinte, comme indiqué dans la figure suivante.

Apposition de l'étiquette

Apposition de l'étiquette

Apposition de l'étiquette

Modèle LE9080 contenant l'ID FCC : F5318LE9080 contenant l'IC : 160A-LE9080

Modèle 3G9080 contenant l'ID FCC : F53173G9080 contenant l'IC : 160A-3G9080

Modèle 3H9080 contenant l'ID FCC : F53183H9080 contenant l'IC : 160A-3H9080

DÉCLARATION SIMPLIFIÉE DE CONFORMITÉ : par la présente, Tyco Safety Products Canada Ltd déclare que cet équipement radioélectrique est conforme à la Directive 2014/53/UE. L'intégralité du texte de la déclaration de conformité UE est disponible à l'adresse Internet suivante.

Remarque : concerne uniquement les modèles 3G9080-EU et GS9080.

Modèle 3G080-EU - http://dsc.com/pdf/1804001

Modèle GS9080 - http://dsc.com/pdf/1804002

Bandes de fréquences de fonctionnement et puissance de radiofréquence maximale transmise :

Bande de fréquences (MHz)	Puissance maximale
EGSM900 890.0 - 914.8	Classe 4 (2 W) à 900 MHz, GSM
EGSM900 880.2 - 889.8	Classe 1 (1 W) à 1800 MHz, GSM
DSC1800 1710,2 - 1784,8	Classe E2 (0,5 W) à 900 MHz, EDGE
WCDMA (bande VIII) 882,4 - 912,6	Classe E2 (0,4 W) à 900 MHz, EDGE

Un seul point de contact en Europe : Tyco Safety Products, Voltaweg 20, 6101 XK Echt, Pays-Bas.

Remarques concernant les installations conformes à la norme EN50136-1:2012 (concerne uniquement les modèles 3G9080-EU et GS9080) : les modèles 3G9080-EU et GS9080 se connectent aux centrales d'alarme DSC compatibles HS3128, HS3032 via l'interface série exclusive de DSC. Le module fonctionne en mode interconnexion et confirme les alarmes vers la centrale compatible après renvoi d'un accusé de réception par le récepteur d'alarme compatible.

- Le module 3G9080-EU, GS9080 est supervisé par la centrale et est programmé via le menu de programmation disponible à partir du clavier compatible connecté à la centrale d'alarme HS3128, HS3023. Le module se connecte comme indiqué par le schéma inclus dans ce manuel.
- La voie sur réseau cellulaire HSPA 3G/GSM est protégée des émissions RF et des champs RF induits à des niveaux jusqu'à 10 V/m comme établi par la norme EN50130-4.
- Le module 3G9080-EU, GS9080 est conforme aux niveaux de rayonnement pour un équipement de classe B comme établi par les normes EN61000-6-3/EN55032/CISPR32.
- Le module 3G9080-EU dispose d'une seule voie de communication cellulaire HSPA 3G ou GSM qui utilise le réseau cellulaire public dans la bande de fréquences 900/1800/2100 MHz. La voie de communication cellulaire 3G/GSM HSPA est utilisable dans un ATS avec les catégories suivantes :
 - mode simple voie SP4, ou
 - mode double voie DP2 conjointement avec le communicateur RTCP intégré à la centrale compatible HS3128/HS3032 ou simple voie DP3 conjointement avec le communicateur Ethernet HS3128/HS3032 intégré à la centrale compatible.
- La conformité du module 3G9080-EU, GS9080 a été testée selon les normes en vigueur suivantes : EN50136-1:2012, EN50136-2:2013, EN50131-10:2014, configuration ATS : SP3, DP2, DP3. Pour les installations conformes à la norme EN50131-1:2006/A1:2009/A2:2017, les options de programmation suivantes seront configurées comme indiqué : Battement de cœur de supervision réglé sur 180 s pour la configuration SP4 et DP4 avec la fenêtre de supervision du récepteur ARC réglée sur 180 s. Pour la configuration DP2 la supervision sera réglée sur 30 min. Le module 3G9E80- EU, GS9080 est homologué par Telefication conformément aux exigences des normes EN50131-1:2006/A1:2009/A2:2017, EN50131-10:2014 pour la catégorie 2, classe II et la configuration EN50136-2:2013 : SP4, DP2, DP4.